

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vanessa Guérin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b472c8d7e71df205f033e708>

Date d'obtention : 2023-11-30 14:36:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que les démarches faites lors de l'investigation sont très importantes pour la suite des choses. On se doit de bien intervenir en cas de Sextage puisque le problème peut grandir très rapidement et se compliquer. Ça va rapidement sur les réseaux sociaux . Il faut prendre le temps de bien analyser les choses pour intervenir adéquatement. La méthode sexto permet de nous accompagner dans cette démarche.

Participé à la formation du 16 nov 2023

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va m'aider à suivre des étapes plus précises, claires et uniformes lors d'intervention auprès de situations de Sextage. Ce qui peut nous éviter de faire une erreur lors de situation de sextage.

Participé à la formation du 16 nov 2023

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors de l'investigation auprès de l'investigateur. J'aurais demander sa version des faits à cette élève même si c'était un acte malveillant. Je sais maintenant qu'il faut faire attention puisque ca peut compliqué le travail des policiers par la suite. Faire bien attention au téléphone pour m'assurer que les images ne se propage pas.

Participé à la formation du 16 nov 2023